

Police 16.515.165

Valable dès le 01.01.2025

Preneur
d'assurance PPE EPERVIERS
c/o Agence immobilière AGIVAL
Av. de la Gare 11
3963 Crans-Montana

Prime annuelle CHF 14'237.10
(incl. timbre fédéral et ainsi que les autres contributions légales)

Zurich

Assurance Choses

All Risks



Contrôlé par : A. Verdu
N° FINMA : F01483760
Genève, le : 30.12.2024

BCDT

N° Finma F01041979



Sommaire

Page

Informations sur le contrat

1

Aperçu des primes

2

Informations sur le lieu du risque

3

Prestations

4

Conditions du contrat

7

Conditions particulières (CP)

8

Informations sur le contrat

Informations sur la police

Valable dès le	01.01.2025
Début du contrat	01.01.2025
Expiration du contrat	31.12.2027
Etablie le	18.12.2024
Mode de paiement	annuel
Echéance principale	01.01.

Résiliation annuelle

Autant le preneur d'assurance que Zurich ont le droit de résilier par écrit le contrat à la fin de chaque année d'assurance. La résiliation doit parvenir à l'autre partie contractante au plus tard trois mois avant la fin de l'année d'assurance en cours. Elle est considérée comme intervenue à temps si elle parvient à l'autre partie contractante au plus tard le jour qui précède le début du délai de trois mois.

Adresse de correspondance

B.C.D.T. & Associés SA
Case postale 1011
1211 Genève 26

Broker autorisé

B.C.D.T. & Associés SA
Rte des Jeunes 33bis
1227 Carouge GE

Agence

Zurich /WR
Affaires courtiers Suisse romande
Chemin de Mongevon 25
1023 Crissier
Tél.021 627 47 47

Communications

Si vous deviez avoir des questions ou des communications, veuillez vous adresser à votre agence ou au numéro gratuit de Zurich, le 0800 80 80 80.

Si, dans le texte ci-après, seul le genre masculin est employé pour les dénominations de personnes - dans le but de faciliter la lecture - celui-ci sous-entend néanmoins toujours les personnes de sexe féminin.

7_8941_12190401_04:35 19.12.2024



Aperçu des primes

	Primes annuelles CHF
Lieux de risque	
Prime hors événements naturels	9'287.50
Prime d'assurance événements naturels légale	3'520.50
Choses particulières et frais	
Prime choses particulières et frais	184.80
Total intermédiaire	12'992.80
Droit de timbre fédéral	649.50
Taxes légales service du feu	594.80
Total	14'237.10

Informations sur le lieu du risque

CHF

Lieu numéro 1	
3963 Crans-Montana, Rue du Pas-de-l'Ours 38-40-42	
Genre de l'entreprise: Bâtiment d'habitation en PPE de 33 appartements les Eperviers avec stores	
Somme d'assurance bâtiments	Valeur totale 10'815'969
Indice du coût de constr. 2024: 1'190.90	

7_8941_12190401_04:35 19.12.2024



Prestations

Événements assurés

All Risks

Sont assurés les dommages causés par la destruction, la détérioration ou la disparition des choses assurées résultant d'un événement soudain et imprévu, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas exclus par les conditions générales, complémentaires ou particulières.

Choses assurées et limites

	Forme d'assurance	Somme d'assurance CHF	Franchise CHF
Bâtiment incl. vitrage	Valeur totale	10'815'969	500
Assurance prévisionnelle bâtiment	Valeur totale	1'081'000	500

Les franchises prévues à l'art. 4 des CGA s'appliquent pour les dommages naturels qui relèvent des dispositions de l'ordonnance sur la surveillance (art. 171-181 OS).

Convention particulière

Événements particuliers au niveau des bâtiments assurés

Accidents de construction, dommages causés par des animaux et le dégel de conduites gelées, dégâts d'eau et vol avec effraction d'appareils et matériaux.

500

Tremblements de terre**

Bâtiment, y compris choses particulières et frais
Revenu locatif

LMIA

13'025'969

**) La franchise s'élève à 10 % de l'indemnité, minimum CHF 20'000 par événement.

Responsabilité civile immeubles

Responsabilité civile immeubles
Y compris protection juridique en cas de procédure pénale

Garantie triple
Sous-limite

10'000'000
1'000'000

500

Choses particulières et frais

	Forme d'assurance	Somme d'assurance CHF	Franchise CHF
Choses particulières			
Ouvrages se trouvant en plein air	Premier risque	20'000	500
Environnement et cultures	Premier risque	30'000	500
Frais assurés			
Frais consécutifs nécessaires	Premier risque	2'160'000	500
Sont également inclus dans la somme d'assurance:			
- Le renchérissement			
- Les frais supplémentaires pour valeurs artistiques et historiques			
- Les améliorations techniques			
- Les pertes sur débiteurs			
- Les frais supplémentaires suite à une décision de droit public			
- Les frais de recherche, de dégagement et de réparation			
- Les frais de changement de serrures/détérioration du bâtiment			

7_8941_12190401_04:35 19.12.2024



Assurances complémentaires

	Forme d'assurance	Somme d'assurance CHF	Franchise CHF
Installations techn. domes.	n'est pas assurée		

Conditions du contrat

Les bases de ce contrat sont constituées par:
Conditions générales d'assurance (CGA), Edition 04/2023

Résiliation en cas de sinistre (CP)

Zurich Compagnie d'Assurances SA

7_8941_12190401_04:35 19.12.2024



Conditions particulières (CP)

Conditions particulières (CP) aux Conditions Générales d'Assurance (CGA)

Résiliation en cas de sinistre

En modification de l'art. 10.7.3 de CGA l'assurance expire 90 jours après réception de la résiliation par l'autre partie.